

PROCÈS-VERBAL

Le conseil de la municipalité de Chesterville, siège en séance ordinaire, à huis clos, le lundi 2 novembre 2020 à 20 h 00.

Sont présents à cette vidéoconférence :

Monsieur Vincent Desrochers, maire Monsieur Lawrence Hall, conseiller Monsieur Fréderic Flibotte, conseiller Monsieur Marco Rousseau, conseiller Madame Chantal Desharnais, conseiller Monsieur Jasmin Desharnais, conseiller Monsieur Gilles Fortier, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Vincent Desrochers

Assiste également à la séance, Madame Joanne Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 084-2020 du 27 octobre 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois jusqu'au 4 novembre 2020, la séance sera tenue à huis clos et elle est enregistrée par le conseiller Frédéric Flibotte. L'enregistrement audio sera déposé sur le site Internet pour que les citoyens puissent y avoir accès dans les plus brefs délais.

Afin de respecter les directives de distanciation sociale en raison de la COVID-19, toutes les personnes présentes sont assises à des tables distinctes et sont à plus de deux mètres de distance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption des procès-verbaux
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020
 - 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2020
- 3. Questions du public sur l'ordre du jour
- 4. Correspondances
- 5. Législation
- 6. Finance
 - 6.1. Dépôt et adoption des comptes du mois d'octobre 2020
 - 6.2. Autorisation donnée à Madame Joanne Giguère d'envoyer des lettres de courtoisie pour le non-paiement des taxes

7. Administration générale

- 7.1. Calendrier des séances du conseil pour l'année 2021
- 7.2. Fédération Québécoise des Municipalités adhésion 2021
- 7.3. Destruction des documents suite à la venue de l'archiviste
- 7.4. Don au Centre de Prévention Suicide d'Arthabaska-Érable

8. Sécurité publique

8.1. Prise de la lecture des compteurs d'eau effectuée par Monsieur Michaël Landry

9. Transport routier et voirie

- 9.1. Période hivernale du 8 novembre 2020 au 13 mars 2021
- 9.2. Francis Grimard déneigement

10. Hygiène du milieu

- 10.1. EXP offre de service vidange des boues de la station d'épuration
- 10.2. D2E Offre de service d'entretien informatique et de support annuel
- Eurofins nouvelle tarification 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
- 10.4. Octroi de mandat à l'entreprise Cyr Système pour la calibration des débitmètres
- 10.5. Coût supplémentaire par tonne de matières recyclables

11. Urbanisme

- 11.1. Embauche d'un urbaniste résolution 2020-10-269 entente de partage de services, refusée
- 11.2. Halte routière appel d'offres démolition de la fosse septique et du bâtiment
- 11.3. Dépôt et adoption de la liste des permis du mois d'octobre 2020

12. Loisirs et culture

- 12.1. Journée internationale des droits de l'enfant
- 12.2. S.E.H.R. nomination d'un représentant
- 12.3. Remerciements semaine nationale des proches aidants

13. Varia

- Bouteilles en verre coloré à quand la récupération à Chesterville
- 13.2. Concours lumineux

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

1. Adoption de l'ordre du jour

2020-11-279

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Frédéric Flibotte, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais ;

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, mais en laissant l'item « Varia » ouvert.

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020

2020-11-280

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2020

2020-11-281

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2020 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Frédéric Flibotte, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2020, soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Questions du public sur l'ordre du jour

4. Correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 5 octobre 2020. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

5. Législation

6. Finance

6.1 Dépôt et adoption des comptes du mois d'octobre 2020

2020-11-282

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois d'octobre 2020 de la municipalité de Chesterville, totalisant un montant de 148 990.80 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière atteste conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois d'octobre 2020 de municipalité de Chesterville, totalisant la 148 990.80 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Gilles Fortier;

Il est résolu

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Autorisation donnée à Madame Joanne Giguère d'envoyer des lettres de courtoisie pour le non-paiement des taxes

2020-11-283

CONSIDÉRANT QUE les taxes foncières constituent la principale source de revenu de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut requérir les services de la MRC d'Athabaska si des citoyens n'acquittent pas leurs taxes afin que celle-ci procède à une vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Frédéric Flibotte, appuyée par le conseiller Lawrence Hall;

Il est résolu

QUE Madame Joanne Giguère procède à l'envoi de lettres de courtoisie pour aviser les citoyens en défaut de paiement, pour permettre de récupérer les taxes qui n'ont pas été payées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Administration générale

7.1 Calendrier des séances du conseil pour l'année 2021

2020-11-284

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 148 du C.M., le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marco Rousseau, appuyé par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE le calendrier reproduit ci-bas concernant les séances ordinaires 2021 du conseil municipal soit adopté tel que déposé.

CALENDRIER – SÉANCES ODINAIRES -2021					
11 janvier	20h		5 juillet	20h	
1 ^{er} février	20h		2 août	20h	
1 ^{er} mars	20h		7 septembre (<i>mardi</i>)	20h	
6 avril (mardi)	20h		4 octobre	20h	
3 mai	20h		1 ^{er} novembre	20h	
7 juin	20h		6 décembre	20h	

7.2 Fédération Québécoise des Municipalités – adhésion 2021

2020-11-285

CONSIDÉRANT QUE la FQM (Fédération Québécois des Municipalités) est le porte-parole des municipalités locales et régionales;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Frédéric Flibotte, appuyée par le conseiller Marco Rousseau;

Il est résolu

QUE la municipalité renouvelle son adhésion pour 2021 pour le montant de 1 375.40 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Destruction des documents suite à la venue de l'archiviste

2020-11-286

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de la *Loi sur les archivages* oblige tout organisme public à établir et à tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9 de cette même loi, lie un organisme public à son calendrier;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 de cette même loi mentionne que sous réserve de ce que prévoit ce calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer au document actif ou demi-actif d'un organisme public;

CONSIDÉRANT QUE l'article 199 du *Code municipal* stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la Municipalité qu'avec la permission du conseil municipal ou de l'ordre d'un tribunal;

CONSIDÉRANT QUE notre archiviste a terminé son mandat annuel d'archivage et qu'il nous a remis 15 boîtes de documents pour destruction:

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

D'approuver la liste de destruction des archives préparée par Monsieur Michel Pépin, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 22 octobre 2020 et d'autoriser la directrice générale à procéder à la destruction de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Don au Centre de Prévention Suicide d'Arthabaska-Érable

2020-11-287

CONSIDÉRANT LA demande d'aide financière annuelle du Centre de Prévention Suicide d'Arthabaska-Érable;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme dessert une population de 97 687 personnes, dont les résidents de la municipalité de Chesterville, 24h/24 et 365 jours par année;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Marco Rousseau, appuyée par le conseiller Lawrence Hall;

Il est résolu

QUE la Municipalité verse un don de 150 \$ au Centre de Prévention Suicide d'Arthabaska-Érable.

8. Sécurité publique

8.1 Prise de la lecture des compteurs d'eau effectuée par Monsieur Michaël Landry

2020-11-288

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection ont été effectués sur son territoire pour son réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut poursuivre la lecture précise de ses compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement 109 N.S., article 9, « LE PROPRIÉTAIRE D'UN IMMEUBLE OÙ UN COMPTEUR EST INSTALLÉ OU TOUTE AUTRE PERSONNE OCCUPANT LEDIT IMMEUBLE DOIT DONNER ACCÈS AU PRÉPOSÉ DÛMENT AUTORISÉ PAR LA MUNICIPALITÉ AFIN DE LUI PERMETTRE DE PROCÉDER À LA LECTURE DES COMPTEURS; FAIRE LE RELEVÉ ET VÉRIFIER L'ÉTAT DU COMPTEUR »;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Gilles Fortier;

Il est résolu

D'autoriser Monsieur Michaël Landry de passer à chaque résidence ou il y a un compteur d'eau pour en faire la lecture;

QUE la diffusion d'un message téléphonique par Somum soit nécessaire pour en avertir les citoyens avant la visite de Monsieur Michaël Landry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Transport routier et voirie

9.1 Période hivernale du 8 novembre 2020 au 13 mars 2021

2020-11-289

CONSIDÉRANT QUE la saison hivernale sera du dimanche 8 novembre 2020 au samedi 13 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais ;

Il est résolu

QUE le contremaître de voirie soient rémunérés 40 heures par semaine durant la saison hivernale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Forfait Francis Grimard - déneigement

2020-11-290

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chesterville se doit d'avoir en poste une personne temporaire pour le déneigement des rangs de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Lawrence Hall;

Il est résolu

D'octroyer le mandat de déneigement à Francis Grimard pour effectuer une partie du déneigement durant la période hivernale, jusqu'au 31 décembre 2020, à forfait au prix de 30.00\$/heure, pour le déneigement des routes :

Rang Desharnais, Rang Boutin, Rang Roberge, Rang St-Philippe, Route Goupil, Rang Grenier, Rang Pellerin, Rang Fréchette, Rang Gagnon et Rang Hamel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Hygiène du milieu

10.1 EXP - Offre de service – vidange de boues de la station d'épuration

2020-11-291

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service professionnel de EXP pour la préparation de plans et devis pour la vidange des boues de la station d'épuration ainsi que le suivi au bureau durant la vidange;

CONSIDÉRANT QUE le suivi en chantier pourrait se faire par le personnel de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le budget disponible pour les plans et devis d'appel d'offres sera calculé au taux horaire pour tous les services professionnels devra être d'un maximum de 9 000 \$;

Chargé de projet	155,00 \$
Ingénieur senior	105,00 \$
Ingénieur intermédiaire	95,00 \$
Ingénieur junior	90,00\$
Technicien principal	90,00\$
Technicien senior	85,00 \$
Technicien intermédiaire	75,00 \$
Technicien junior	65,00 \$
Auxiliaire technique	60,00 \$

CONSIDÉRANT QUE si la municipalité souhaite la déshydratation au moyen de sacs filtrants, le budget disponible pour les plans et devis devrait être majoré de 3 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le budget disponible pour la surveillance bureau pourrait être de 2 400 \$

CONSIDÉRANT QUE la taxe sur les produits et services ainsi que la taxe de vente du Québec, en vigueur au moment de la facturation, seront ajoutées au montant des honoraires lorsqu'elles sont applicables;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Frédéric Flibotte, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE le conseil accepte cette offre de service qui est valide pour une durée de 60 jours à compter du 1^{er} octobre 2020.

10.2 DE2 – offre de service d'entretien informatique et de support annuel

2020-11-292

CONSIDÉRANT l'augmentation des demandes d'entretien et de modifications à distance au cours des derniers mois pour le service de l'eau potable;

CONSIDÉRANT l'offre de services d'Automatisation D2E, pour une période d'un an : quatre entretiens dont un sur place et trois à distance, incluant le support illimité et tous les frais liés aux déplacements;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par le conseiller Marco Rousseau;

Il est résolu

QUE l'offre de service d'Automatisation D2E, en vigueur au 1^{er} octobre 2020, soit accepté pour un montant de 1 835 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 Eurofins Environex– nouvelle tarification – 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

2020-11-293

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de la part de la compagnie Eurofins pour les analyses d'eau potable et d'eau usée;

CONSIDÉRANT QU'une augmentation de 2% environ est proposée, couvrant l'augmentation de l'ensemble des fournisseurs de Eurofins;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Gilles Fortier;

Il est résolu

QUE la nouvelle tarification soit acceptée par le conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 Octroi de mandat à l'entreprise Cyr Système pour la calibration des débitmètres

2020-11-294

CONSIDÉRANT LA soumission de Cyr Système pour la calibration des débitmètres;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 4 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, l'exploitant d'une station d'épuration doit mesurer le débit journalier des eaux usées traitées par sa station à l'aide d'un appareil permettant de mesurer le débit avec une marge d'erreur inférieure à 15% de la valeur réelle;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 22 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, une sanction administrative pécuniaire d'un montant de 750 \$ pour une personne physique ou de 3 500 \$ dans les autres cas peut être imposée à l'exploitant d'un ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées qui fait défaut:

- 1° de maintenir en bon état de fonctionnement un appareil exigé en vertu du présent règlement;
- 2° d'étalonner l'appareil visé à l'article 4 au moins une fois par année.

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services inclut :

- La vérification de la calibration et rapport du débitmètre # 1;
- La vérification de la calibration et rapport du débitmètre # 2;
- La vérification de la calibration et rapport du débitmètre de sortie de l'usine;
- La vérification de la calibration et rapport du débitmètre d'eau usée:
- La vérification de la calibration et rapport du débitmètre de distribution:

CONSIDÉRANT le coût de 2 500 \$ plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marco Rousseau, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE soit mandaté l'entreprise Cyr Système pour la calibration des débitmètres pour un montant de 2 500 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.5 Coût supplémentaire par tonne de matières recyclables

2020-11-295

CONSIDÉRANT LA municipalité de Chesterville a délégué sa compétence en gestion des matières résiduelles à la MRC d'Arthabaska

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska a conclu un partenariat public-privé via l'entité Gesterra concernant la gestion des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chesterville a été informée qu'une augmentation substantielle était à prévoir à partir de 2021 pour les coûts de traitement des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Chesterville se questionne concernant les analyses et les orientations prises par Gesterra, notamment concernant l'achat d'un deuxième centre de tri, la véracité du volume utilisé pour établir une tarification aux municipalités, la charge fiscale future des contribuables dans les prochaines années en lien avec les décisions prises actuellement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Chesterville souhaite officialiser sa réserve et son désaccord concernant l'orientation envisagée par Gesterra concernant la gestion et la tarification des matières recyclables ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Gilles Fortier,

Appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE le conseil municipal, par la présente résolution, informe sa population et les futurs élus de sa municipalité de ses interrogations et ses craintes concernant la gestion et la tarification des matières recyclables dans les prochaines années.

11.1 Embauche d'un urbaniste – résolution 2020-10-269 – entente de partage de services - refusée

2020-11-296

CONSIDÉRANT l'intention de la municipalité de Chesterville, de retenir les services d'un urbaniste conjointement avec 2 autres municipalités : Saint-Norbert-d 'Arthabaska et Sainte-Hélène-de-Chester:

CONSIDÉRANT le refus d'entente de partage de ces 2 municipalités pour l'année à venir;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE cette demande soit reconsidérée dans un an ou deux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Halte routière – appel d'offres – démolition de la fosse septique et du bâtiment

2020-11-297

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue pour la démolition de la fosse septique et du bâtiment sur les lots : 5 145 481 et 5 185 482;

CONSIDÉRANT l'estimation des travaux par Entreprise M.O. (2009) Inc. :

350 \$
1 250 \$
1 050 \$
650 \$

CONSIDÉRANT QUE le montant total avant taxes est de 3 300 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE le conseil refuse cette offre de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois d'octobre 2020

2020-11-298

CONSIDÉRANT QUE la liste des permis du mois d'octobre a été déposée aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Frédéric Flibotte;

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des permis du mois d'octobre 2020 totalisant 5 permis pour une valeur totale des travaux de 170 500 \$.

12.1 Journée internationale des droits de l'enfant

2020-11-299

CONSIDÉRANT QUE depuis plus de 60 ans, le 20 novembre marque la Journée mondiale de l'enfance et que c'est pour la célébrer que se tient la Grande semaine des tout-petits;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits est l'occasion de réfléchir à ce que nous pouvons réaliser collectivement pour que les enfants développent leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Athabaska est accréditée MRC amie des enfants (MAE):

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chesterville est Municipalité amie des enfants (MAE);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se joindre à ce mouvement et que les tout-petits du Québec représentent l'avenir de notre société;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine constitue un contexte idéal pour mobiliser l'ensemble de la société à faire de la petite enfance une priorité québécoise;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Frédéric Flibotte, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE la municipalité de Chesterville signifie son appui au mouvement, s'engage à soutenir le développement des enfants et à appuyer les familles de son territoire.

ADOPTÉE À L'UNAMINITÉ

12.2 S.E.H.R. – nomination d'un représentant

2020-11-300

CONSIDÉRANT l'implication de nos milieux dans l'organisme S.E.H.R. qui a été mis sur pied pour les municipalités de Chesterville, Ham-Nord, Notre-Dame-de-Ham et St-Martyrs-Canadiens;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité peut nommer un représentant pour sièger sur le conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE la municipalité nomme le conseiller Lawrence Hall pour siéger sur le conseil d'administration du Service d'entraide des Hauts Reliefs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 Remerciements – semaine nationale des proches aidants

Nous soulignons aujourd'hui la Semaine nationale des proches aidants du Québec qui se déroule en ce moment, soit du 1^{er} au 7 novembre 2020. Cette année, dans notre région, la reconnaissance des proches aidants se fait sous le thème : « *Merci d'être là* ».

« Merci d'être là », c'est ce remerciement que l'on souhaite adresser à l'ensemble des proches aidants de notre région. Tout comme le personnel de notre système de santé, les proches aidants sont de véritables anges gardiens veillant sur des personnes vulnérables qui comptent sur eux pour leurs soins et pour d'autres types de besoins.

Ce « *Merci d'être là* », vous est adressé, à vous tous et toutes, proches aidants et aidantes d'ici. Que vous aidiez un enfant, un adulte ou un aîné, qu'il s'agisse d'un voisin, d'un conjoint ou de tout autre membre de votre famille, que vous le fassiez de façon temporaire ou depuis des années : « *Merci* ». Merci d'être là en ces temps incertains, compliqués et, pour plusieurs, angoissants.

13. Varia

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

2020-11-301

Sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par le conseiller Frédéric Flibotte;

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 21 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers

Maire

Joanne Giguère

Directrice générale et secrétairetrésorière